



# Plan Local d'Urbanisme de Morlincourt

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables

### APPROBATION

Vu pour être annexé à la  
délibération en date du :  
17 OCT. 2016

**3**

## INTRODUCTION

### Aspects généraux

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) promulguée le 13 décembre 2000, de la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 02 juillet 2003 et de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010.

Ces lois réforment profondément l'élaboration des documents d'urbanisme au nombre desquels figure le PLU. Le PLU qui se substitue au POS (Plan d'Occupation des Sols), doit désormais comprendre un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document présentant le projet communal pour les années à venir.

Comme le rappellent les dispositions de l'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme : *« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

*1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*

*2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

*Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

*Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »*

### Contenu du document

Le PADD concerne le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Morlincourt, lequel couvre l'intégralité du territoire communal.

Il constitue un élément du dossier de PLU qui comprend, en outre un rapport de présentation, un règlement graphique, un règlement écrit, des orientations d'aménagement et de programmation et des annexes techniques.

Le PADD définit dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.101-2 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ne sont pas directement opposables aux autorisations d'urbanisme. Le PADD constitue la « clef de voûte » du PLU ; les éléments du Plan Local d'Urbanisme qui ont une valeur juridique doivent être compatibles avec le PADD.

A l'issue du diagnostic établi dans le cadre de l'élaboration du PLU et conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, les élus se sont réunis afin de débattre des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune vont toutes dans le sens de la prise en compte des spécificités du territoire au service d'un développement cohérent et durable.

Chacun des grands principes et objectifs retenus par la municipalité et qui fondent le projet communal est clairement exposé dans la suite du document.

## ORIENTATIONS GENERALES

### Adapter le projet communal au regard de son positionnement territorial

#### CONSTAT...

##### Identité communale

Morlincourt est une commune rurale de 494 habitants (pop. municipale au recensement légal 2011). Elle présente un profil essentiellement résidentiel. Quelques artisans et deux commerces (cafés) sont implantés sur la commune.

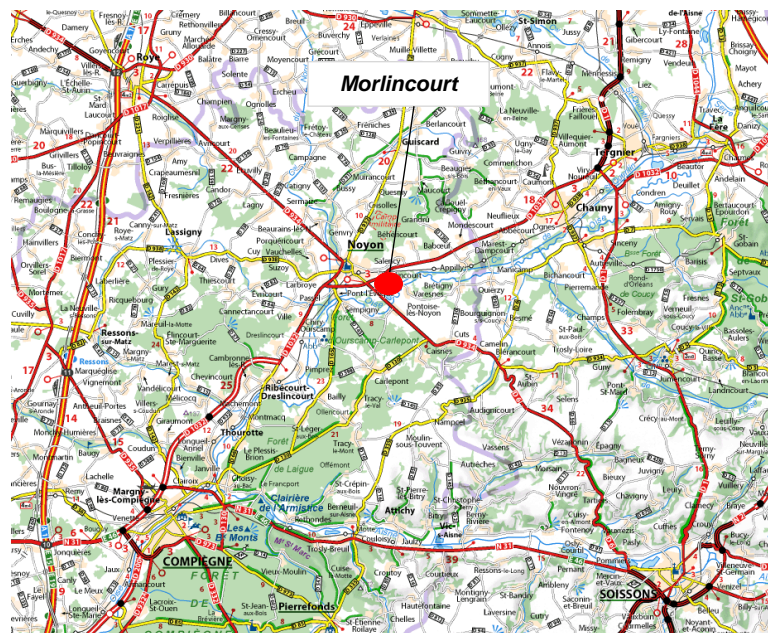
Sa situation territoriale, en conurbation avec Noyon, est avantageuse puisqu'elle permet à la population d'être proche de tous les services et équipements (scolaire, culturel, santé, gare, ...) qui font défaut sur le territoire et d'un pôle majeur d'emplois à l'échelle du Pays Noyonnais.

La desserte routière locale place la commune dans un triangle urbain plus vaste composé de villes moyennes ou grandes comme Compiègne, Roye, Chauny-Tergnier, Soissons. La proximité de la gare de Noyon (ligne TER 12 « St Quentin – Compiègne – Paris Nord ») renforce l'influence du pôle compiégnois et de la région parisienne en matière de mobilité professionnelle.

##### Contexte territorial

La commune de Morlincourt est membre de la Communauté de communes du Noyonnais, structure intercommunale qui gère la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il s'agit de documents de référence à l'échelle de l'intercommunalité pour guider l'organisation et la planification de l'aménagement du territoire.

Le SCOT associe le village de Morlincourt au « pôle urbain de Noyon ».



#### ENJEUX...

Le Conseil Municipal souhaite poursuivre son développement démographique et urbain visant le renforcement de son rôle dans le développement du territoire Noyonnais et la mise en œuvre des objectifs résidentiels et économiques du SCOT et du PLH, adaptés à son identité rurale.

## Géographie, paysage et patrimoine naturel

### CONSTAT...

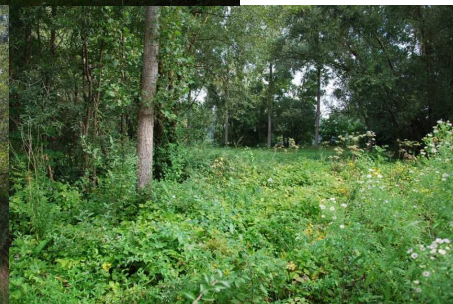
#### ➤ Une géographie support d'un paysage de qualité...

La commune de Morlincourt appartient à la grande entité géomorphologique de la **vallée de l'Oise**. Le diagnostic territorial a permis de souligner la variété et la qualité des paysages de la commune. Plusieurs ambiances paysagères spécifiques sont représentées :

- **la plaine agricole** découpée par des infrastructures (voie ferrée, RD 1032) ouvrant des perspectives visuelles sur la Montagne de Béhéricourt.



- **la vallée humide de l'Oise** au fond large, au sein de laquelle les multiples micro-paysages (herbages, prairies, boisements denses ou en alignements, plans d'eau issus de l'exploitation du sous-sol...) s'articulent autour d'un réseau diffus de cours d'eaux et de rus.



Le **réseau hydrographique** est dense et d'aspect varié (petits rus, rivière naturelle de l'Oise et ses méandres, canal latéral à l'Oise rectiligne en cœur de la vallée). L'élément « eau » dans le paysage agrément la qualité naturelle et paysagère des lieux.



L'appréhension de l'espace urbain, représenté par le **village**, varie en fonction de la couverture végétale périphérique, compacte dans sa partie sud et segmentée dans sa partie nord. Ainsi, depuis l'espace agricole au nord-est du territoire, un tissu pavillonnaire se démarque nettement et renvoie une image banalisante et peu valorisante qui accompagne les vues directes sur la zone d'activités de Noyon. Depuis la zone d'activités, cette impression est radicalement différente. La couverture boisée qui borde la RD 1032 forme une ceinture protectrice qui permet de conserver l'intimité du village face à l'agglomération Noyonnaise.



*Vue depuis la Trans'Oise*



*Vue depuis la RD 87*



*Vue depuis la zone d'activités de Noyon*

### ➤ Un patrimoine naturel riche et diversifié...

Morlincourt compte un patrimoine naturel riche et diversifié principalement concentré dans la vallée humide, au sud du territoire. La vallée inondable de l'Oise constitue une entité, à la fois géomorphologique et hydrologique, fonctionnelle et de grande étendue, unique en Picardie. Plusieurs inventaires (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000) révèlent l'intérêt des habitats et des espèces associés au système bien conservé de prairies de fauche inondables. Les systèmes de haies, de fossés et de mares sont également des témoins de systèmes agraires adaptés aux contraintes du milieu.

La proximité de grands massifs forestiers favorise les échanges faunistiques permettant une complémentarité importante forêts/zones humides pour les mammifères, les batraciens, l'avifaune... Morlincourt n'est pas concernée par un axe stratégique de déplacements mais des secteurs de passages « secondaires » touchent les extrémités est et sud-est du territoire.

Le fond de vallée est par ailleurs répertorié en qualité de « zone à dominante humide » en déclinaison des objectifs du SDAGE Seine-Normandie. La préservation de ces zones humides est importante pour la gestion et la protection de la ressource en eau (alimentation humaine, zone tampon inondable...).

En conclusion, la qualité des milieux existants au sein de la vallée humide, constituant une véritable continuité écologique n'est plus à démontrer. Le SCOT identifie ces espaces en qualité de pôles de biodiversité au sein d'une trame verte et bleue à préserver.

### ENJEUX...

- Reconnaître la dimension agricole de la plaine cultivée au nord du territoire communal.
- Préserver le caractère naturel de la vallée de l'Oise au sud du territoire communal en y limitant fortement les aménagements et l'urbanisation.
- Pérenniser les principaux éléments végétaux ponctuels (haies, bosquets...) qui animent le paysage et/ou servent de relais ou de réservoirs écologiques.
- Ne pas compromettre la gestion durable des espaces présentant une valeur écologique en vue de les pérenniser.
- Préserver les zones humides en vue de protéger la ressource en eau.
- Au besoin, mettre en place des dispositions particulières en vue d'assurer l'intégration paysagère des constructions nouvelles (en lisière urbaine, au sein de la plaine agricole...).

## Gestion des aléas naturels et prise en compte des nuisances

### CONSTAT...

De par sa position d'interface entre la plaine et le fond de vallée humide, le territoire est soumis à des aléas hydrauliques qui sont aujourd'hui gérés par les réseaux de fossés et de cours d'eau mais aussi le réseau d'eaux pluviales du village. La vallée humide joue indéniablement un rôle tampon dans une dynamique supra-communale (bassin versant).

Un équilibre semble trouvé mais les expériences du passé (orages des 7 et 8 juin 2007 ayant entraîné l'inondation de trois maisons au nord-est de Morlincourt) témoignent de l'importance d'un bon entretien et d'une bonne gestion de ces éléments qui accompagnent le cheminement de l'eau en dehors et au sein de l'enveloppe bâtie.

Au nord du territoire, la voie ferrée et la RD 1032 occasionnent des ruptures de pente importantes qui limitent l'écoulement des eaux de surface en direction du fond de vallée.

La dynamique hydrographique génère dans le sud du territoire des inondations régulières. La mise en place du Plan de Prévention des Risques Inondation du Pays Noyonnais a pour objectif une gestion de ce risque par une limitation voire une interdiction stricte des droits à construire ou à aménager dans les espaces les plus sensibles. La partie sud du village est directement impactée par ces restrictions visant la protection des biens et des personnes.

Le phénomène de « remontée de nappe » est susceptible d'intervenir au niveau du village considérant sa situation en bordure du fond de vallée humide.

Le territoire de Morlincourt est par ailleurs concerné par plusieurs servitudes d'utilité publique (alignement, chemin de fer, halage et marchepied, canalisations de gaz) qui ne posent pas de véritables contraintes pour le développement du village.

Enfin, des nuisances sonores découlent de la traverse de la RD 934 et de la voie ferrée, axes déclarés bruyants au titre de l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1999.

### ENJEUX...

- Veiller au maintien d'un équilibre hydraulique à l'échelle du territoire en maintenant libre les couloirs d'écoulements connus, en mettant en place en milieu urbain des dispositifs de gestion des eaux pluviales au fur et à mesure du développement, en protégeant les zones tampons et les éléments régulateurs...
- Intégrer les dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondation du Noyonnais.
- Etablir des mesures réglementaires adaptées pour prévenir les dommages liés au phénomène de remontées de nappe au niveau du village.
- Tenir compte et intégrer au PLU les servitudes d'utilité publique qui affectent le territoire communal.
- Prendre en considération les nuisances acoustiques produites par les infrastructures de transports terrestres déclarées bruyantes.
- Permettre la gestion des infrastructures qui traversent le territoire communal.

## Qualité urbaine

### CONSTAT...

La qualité urbaine s'apprécie particulièrement au travers du traitement qualitatif des espaces publics. Il s'agit de lieux fédérateurs qui doivent être accueillants pour attirer la population. Les espaces « verts » du village sont nombreux et répartis de manière homogène. Ils sont très souvent couplés à une fonction récréative (pétanque, tennis, football, stand de tir...). L'espace public situé le long de la rue de la Chambérie mériterait d'être réaménagé pour révéler ses fonctions multiples (arrêt de bus, terrain de pétanque, espace vert).

La qualité urbaine s'appréhende également par le cadre de vie général de la commune. La proximité du fond de vallée humide verdoyant constitue un atout fort. La trame urbaine actuelle, en particulier celle relevant de l'organisation du tissu bâti autour des rues de la Mairie, du Jeu d'Arc et du Calvaire révèle des cœurs d'îlots « verts » constitués de fonds de parcelles privatives. Ces espaces assurent l'aération de la trame bâtie et profitent au cadre de vie général.



### ENJEUX...

- Poursuivre les efforts de traitement qualitatif des espaces publics communaux.
- Maintenir une trame végétale à l'intérieur du village par la gestion maîtrisée des cœurs d'îlots « verts ».

## Equipements, réseaux d'énergie et espaces publics

### CONSTAT...

L'étendue des réseaux d'usage (eau potable, assainissement, électricité, gaz) se superpose à la structure bâtie du village actuel. En cas de développement spatial périphérique, une extension du réseau devra être envisagée.

En ce qui concerne la desserte en eau potable et le traitement des eaux usées, les équipements existants (forage, station d'épuration...) sont aux normes et les collectivités raccordées disposent d'une marge de manœuvre confortable pour poursuivre leur développement.

Le développement des communications numériques est envisagé sur le territoire dans le cadre du Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique mis en place par le Conseil général de l'Oise. La commune sera desservie par la fibre optique en 2015.

La dynamique locale s'appuie sur plusieurs équipements et espaces publics. La centralité du village est révélée par la concentration spatiale des équipements publics communaux. Le pôle mairie, école, salle polyvalente constitue un point d'attractivité important qui s'organise autour d'une place publique peu valorisée.

La dynamique urbaine s'accompagne de plusieurs installations sportives (tennis, terrains de boules ou de football, stand de tir), répartis dans chaque « quartier » du village.



### ENJEUX...

- Tenir compte de l'étendue et de la capacité des réseaux dans les réflexions en matière de développement urbain.
- Tenir compte du projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire.
- Assurer le maintien des équipements publics communaux et leur extension éventuelle voire la création de nouveaux (scolaire, administratif, loisirs...).

## Déplacements

### CONSTAT...

Les voies routières visibles au sein du village sont peu développées et servent principalement à la desserte locale. Ce réseau de voies apparaît correctement dimensionné et adapté aux déplacements issus des fonctions urbaines actuelles. La traverse du village a été aménagée afin de sécuriser les déplacements de transit entre la RD 934 et la RD 87.

La proximité de la RD 1032 facilite l'accessibilité aux pôles urbains proches.

Malgré la taille modeste du village, le tissu urbain est parcouru par un nombre élevé de voies douces (sentes, chemins ruraux) internes ou périphériques indépendantes des voies routières. Ces voies desservent plusieurs pôles structurants du village. En outre, le village est connecté à plusieurs circuits de randonnées notamment la Trans'Oise aménagée le long du canal Latéral à l'Oise par le biais d'un chemin rural. Il s'agit d'un facteur favorable au développement d'activités touristiques sur la commune (chambre d'hôtes, gîtes, découverte du patrimoine local...).

S'agissant des transports en commun, Morlincourt est desservie par des lignes de bus qui servent principalement au rabattement des usagers vers la gare de Noyon. Les habitants ont également accès au service de transport à la demande organisé par la Communauté de Communes qui optimise les transports en direction de Noyon et deux fois par semaine vers Guiscard et Crisolles.

D'une manière générale, les entrées de ville sont peu qualifiées quand elles sont identifiées ce qui brouillent les repères et l'identité communale au niveau de la conurbation avec la ville de Noyon à l'ouest du village.

### ENJEUX...

- Préserver le réseau de voies douces et le développer, si nécessaire, au gré du développement urbain.
- Tirer profit de la Trans'Oise pour promouvoir les circulations douces intercommunales.
- Qualifier les entrées de ville en conurbation avec la ville de Noyon afin d'affirmer l'identité communale.
- En collaboration avec la Communauté de communes du Noyonnais, renforcer la couverture et les fréquences des transports en commun sur le territoire en direction des pôles structurants intercommunaux.

## Développement économique et loisirs

### CONSTAT...

La commune possède un tissu économique local principalement composé d'artisans et de bureaux et deux commerces (cafés). Selon l'INSEE, au recensement 2010, la commune proposait un total de 58 emplois.

La commune n'abrite plus de siège d'exploitation agricole. En revanche, plusieurs agriculteurs dont le siège est implanté en dehors de la commune exploitent des terres situées sur le territoire communal de Morlincourt.

Le SCOT du Noyonnais prévoit une extension potentielle de la zone industrielle de Noyon sur des terres agricoles localisées au lieu-dit « Les Marivaux », au nord-ouest du territoire de Morlincourt. Le SCOT définit une enveloppe maximale à cette extension de 25 ha. Les caractéristiques du projet restent encore à préciser.

Les composantes variées du paysage local et les qualités environnementales du milieu sont des supports intéressants pour développer et valoriser les activités dites touristiques et de loisirs. Le passage de la Trans'Oise et de nombreux circuits de randonnées représentent un atout dans ce domaine.



### ENJEUX...

- Adapter les dispositions du PLU afin de rendre possible l'extension de la zone industrielle de Noyon sur le territoire de Morlincourt, sous réserve de l'implantation d'activités qui ne généreront aucun risque pour la population. La consommation foncière projetée sur la commune de Morlincourt pour ce développement ne pourra excéder 11 ha.
- Conforter, au sein du village, la pérennité des activités existantes et permettre l'accueil de nouvelles activités adaptées à la vie d'un village.
- Pérenniser l'économie agricole locale par la protection des terres agricoles du territoire (terres cultivées, pâtures...).
- Valoriser le potentiel touristique du territoire et permettre la création d'activités liées au tourisme (en appui des sentiers de randonnée, du petit patrimoine, des composantes paysagères et naturelles locales...).

## Démographie, logements, morphologie urbaine

### CONSTAT...

#### ➤ Une démographie instable liée à un rythme de construction insuffisant et à un parc en logements peu diversifié

Morlincourt a connu un déclin démographique entre 1999 et 2010 lié à un solde migratoire négatif (- 0,8%) et un solde naturel nul, le tout accompagné d'un fort desserrement des ménages. Le manque d'emplois localement, l'absence d'un parc résidentiel suffisamment diversifié pour répondre aux besoins d'un parc résidentiel classique (petits logements à loyer modéré) et le rythme de construction inférieur aux besoins ont entraîné une baisse importante de population. La réalisation récente, d'une opération de logements Rue du Haut a permis d'inverser la tendance sans pour autant rattraper le niveau de population enregistré en 1999 (526 habitants).

#### ➤ Une forme urbaine dépendante des limites administratives et des contraintes naturelles

Le village de Morlincourt s'inscrit, dans sa partie ouest, en conurbation avec la ville de Noyon. La forme urbaine du village résulte d'une position géographique lourdement contrainte, en bordure du fond de vallée humide et inondable.

Pour mémoire, le village originel était composé de trois noyaux indépendants, le village-centre (organisé autour de la boucle formée par les rues de la Mairie, du jeu d'Arc et du Calvaire), le hameau du Joncquoy (à l'ouest) et le château de Morlincourt (à l'est). Ces unités bâties se sont rapprochées puis unifiées au gré des développements successifs, soit au coup par coup au sein du tissu originel, soit au gré d'opérations d'ensemble (Chambérie, Square de Roucy, Haut-Village). Le développement urbain s'est principalement opéré dans la partie haute de la vallée de manière à « éviter » le plus possible les zones les plus humides et inondables, ce qui explique le profil étiré du village.

#### ➤ Une enveloppe agglomérée qui propose un potentiel de développement interne limité mais exploitable

Les dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondation réduit les droits à bâtir au sud du village ou soumet tout projet d'aménagement ou de construction à conditions (mesures constructives plus coûteuses).

Le potentiel d'accueil du village est limité si l'on considère que les quelques terrains libres de construction situés en bordure de rue sont des jardins d'agrément ou cultivés privés (rétention possible) et qu'il s'agit de petits terrains. Le diagnostic a pointé du doigt un petit îlot partiellement bâti et habité (ancien corps de ferme et pâtures sur environ 3 500 m<sup>2</sup>), situé rue du Jeu d'Arc, dont la situation centrale et les capacités de mutation ou de renouvellement sont très intéressantes à l'échelle du village.

#### ➤ Une lisière nord propice à être confortée pour compléter l'enveloppe urbaine

A l'ouest de la rue du Haut Village (extension récente), un secteur de développement potentiel s'inscrit naturellement dans l'enveloppe urbaine générale et est bordé par des dents creuses exploitables pour assurer une greffe urbaine harmonieuse et fonctionnelle (voies d'accès, voies douces, accroche par le bâti). Ce potentiel de développement est évoqué de manière indicative dans le Programme Local de l'Habitat et la commune en est partiellement propriétaire.

#### ➤ Une planification encadrée par le SCOT et le PLH

##### Production et diversification du parc en logements

Concernant la planification future du territoire de Morlincourt, le SCOT du Pays Noyonnais fixe des objectifs en matière de logements. S'agissant de la phase 1 (2011-2016), Morlincourt doit réaliser 14 logements

soit un rythme annuel moyen de 2 logements/an. Pour la phase 2 (2017-2030), le SCOT prévoit une consolidation et un léger accroissement de l'effort constructif. Le PLH renvoie à la création d'une cinquantaine de logements à l'échelle des communes rurales de l'aire urbaine de Noyon et fait référence à un projet communal d'une vingtaine de logements sur des terrains situés dans la continuité ouest de la rue du Haut.

Le SCOT rappelle que les objectifs fixés s'entendent en logements supplémentaires et ne tiennent pas compte des opérations de renouvellement urbain (restructuration, démolition, reconstruction).

Le Programme Local de l'Habitat préconise une répartition du parc en logements à l'échelle du pôle de Noyon (50 % d'accession libre, 25 % de locatif social, 15 % d'accession abordable et 10 % de locatif privé (conventionnement lié à l'OPAH)).

### Consommation foncière

En matière de densité, le SCOT prévoit dans le pôle Noyonnais une densité résidentielle moyenne de 25 logements/ha selon une tendance comprise :

- entre 12 et 15 logements à l'ha en moyenne pour le logement individuel ;
- entre 30 et 35 logements à l'hectare pour le logement collectif (qui représenterait 25 % des logements nouveaux).

En outre, le SCOT définit une enveloppe globale de 59 ha pour l'unité urbaine de Noyon incluant les surfaces nécessaires aux équipements et aux infrastructures relevant de l'aménagement des urbanisations résidentielles.

## **ENJEUX...**

### **Production de logements**

➤ Persévérer dans l'effort constructif en tenant compte des dispositions du SCOT et du PLH afin de conforter le rôle de Morlincourt dans le développement local. A raison de 2-3 logements/an, la commune retient un objectif de création de logements variant entre 32 et 48 logements à l'échéance 2030.

### **Développement, renouvellement, reconversion et mutation urbaine**

- Faciliter la reconversion du tissu bâti vacant et la réfection des logements vacants.
- Adapter les règles d'urbanisme pour admettre une densification interne du village (dents creuses) dans le respect de sa morphologie villageoise.
- Poursuivre le développement urbain au nord du village dans le prolongement ouest de la rue du Haut Village et organiser la greffe urbaine du futur secteur.

### **Consommation foncière**

- La densité urbaine minimale à atteindre par le projet de PLU est de 15 logements à l'ha. La mise en œuvre d'une typologie du bâti variée visera une optimisation de la consommation foncière.
- La consommation foncière maximale, en extension urbaine, liée à l'urbanisation résidentielle communale (y compris équipements publics, infrastructures...) est estimée à 03 ha 20.

### **Diversification de l'offre en logements**

- Rechercher une diversité résidentielle visant la mixité sociale et générationnelle dans la population. Intégrer ces nouvelles typologies à la morphologie actuelle du village.
- Développer une offre à vocation sociale (accession, locatif...) dans le respect des objectifs du PLH.

## Patrimoine bâti

### CONSTAT...

Sur le plan architectural, c'est une typologie du bâti mixte qui est ressentie à l'échelle du village. Cette impression résulte à la fois :

- de la présence de plusieurs quartiers pavillonnaires,
- de la partie originelle du village composé d'un tissu bâti ancien ou récent essentiellement implanté en retrait de l'alignement. Par conséquent, le bâti ancien, qui a pourtant conservé ses qualités architecturales, n'habillent pas directement la rue. Les clôtures qui servent de référence à la lecture du tissu urbain sont des clôtures basses (muret), perméables (palissade, grille, lisses doublés ou non de haies vives...) qui se succèdent sans réelle homogénéité dans les matériaux et les teintes, ce qui nuit à la qualité urbaine générale.

Néanmoins, la centralité du village est marquée le long de la rue de la Mairie et autour de la place publique par un bâti ancien prédominant, très souvent implanté à l'alignement. En cas de retrait, de haut murs en briques prennent le relais et complètent le front bâti. Une ambiance minérale structurante marque le cœur du village.

Par ailleurs, Morlincourt héberge un grand nombre de bâtiments anciens qui reflètent l'histoire communale et le passé agricole de la commune.



### ENJEUX...

- Adapter les règles d'urbanisme aux ambiances urbaines ressenties.
- Protéger des éléments du patrimoine bâti ancien (murs de clôtures, bâtiments, façades...) pour leurs qualités architecturale et/ou historique, leur rôle structurant.

## Performances énergétiques

### CONSTAT...

Plusieurs lois ont fait évoluer les dispositions du Code de l'Urbanisme en vue d'y introduire la problématique du réchauffement climatique et ainsi favoriser les performances énergétiques. A l'échelle du PLU, les enjeux résident principalement dans la consommation énergétiques des bâtiments et les déplacements.

### ENJEUX...

- Les techniques innovantes visant la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques...) et la réduction de la consommation énergétique des bâtiments (matériaux, toitures végétalisées...) seront admises à condition de s'intégrer dans le cadre paysager et/ou architectural environnant.
- En collaboration avec la Communauté de communes de Noyonnais, renforcer la couverture et les fréquences des transports en commun sur le territoire.
- Diversifier les fonctions urbaines sur le territoire afin de réduire les distances entre sites résidentiels et zones d'emplois.
- Promouvoir les circulations douces.